



Refus de mise sous tutuelle

Par **marivonne**, le **06/07/2015** à **16:22**

bjr voila je vous explique mon frere agé de 50ans atteint d un cancer face terminal a reçu ce jour une convocation pour le 10sept car , j ai ma soeur ainee ,a fait une demande de tutrice alors que pendant 30ans elle ne c est jamais occuper de lui, il vivait en concubinage est malheureusement sa compagne est décédé il y as 3mois il vie avec sa belle fille qui s occupe tres bien de mon frere.Mon frère refuse d etre sur tutelle il es capable de gerer son argent,ses papiers mais vue son etat de sante ma plus vieille soeur veux etre sa tutrice .moi je pense si elle fait tout les demarche c est que mon frere a de quoi vivre largement vue qui la reçu l assurance vie de sa compagne décédé , malheureusement il n en profiteras pas longtemps , ma question comment je peux faire pour l aider.merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **06/07/2015** à **16:51**

Bonjour,rnrnrnEn faisant une démarche auprès du juge pour devenir tutrice également à la place de votre soeur.

Par **marivonne**, le **06/07/2015** à **20:38**

bjr merci de votre réponse non je veux pas etre tutrice mon frere ne veux pas d une tutrice ma soeur a fait la demande sans sont autorisation cordialement